LÉO RIVOIRON / CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Léo Rivoiron - Photographie, vidéo et direction artistique
100 Rue des Diables Bleus - 73000 Chambéry
SIRET : 919 815 613 00014

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions générales de vente (CGV) encadrent les prestations de photographie, de vidéographie, de production audiovisuelle, de montage, de motion design, de direction artistique et toute autre prestation proposée par Léo Rivoiron, ci-après désigné « le Prestataire ».

Elles s'appliquent aux clients professionnels et particuliers, sous réserve des dispositions légales applicables à chaque catégorie de clients.

Toute commande implique l'acceptation des présentes CGV lorsqu'elles ont été communiquées au Client avant la conclusion du contrat.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et les conditions particulières expressément convenues dans un devis accepté, ces dernières prévalent pour les points concernés.

2. DEVIS ET COMMANDE

Toute prestation fait l'objet d'un devis précisant notamment sa nature, son périmètre, son prix, les modalités de règlement et, lorsque cela est pertinent, les livrables, le calendrier et les droits d'utilisation accordés.

Les devis sont valables pendant 30 jours, sauf indication contraire.

La commande est considérée comme confirmée après acceptation écrite du devis par le Client et, lorsqu'un acompte est prévu, après réception de celui-ci.

La disponibilité d'une date ne peut être garantie tant que la commande n'a pas été confirmée.

Toute demande supplémentaire ou modification du périmètre initial peut faire l'objet d'un devis complémentaire ou d'une facturation supplémentaire, après accord du Client et du Prestataire.

3. PRIX ET FRAIS ANNEXES

Les prix sont exprimés en euros. Les éventuelles taxes applicables sont précisées sur le devis et la facture.

Les tarifs applicables sont ceux indiqués dans le devis accepté. Ils ne peuvent être modifiés unilatéralement après validation de la commande.

Les frais annexes nécessaires à la réalisation de la prestation, notamment les déplacements, l'hébergement, la location de matériel, les achats spécifiques ou le recours à des prestataires externes, sont précisés dans le devis ou font l'objet d'un accord complémentaire préalable.

Toute dépense supplémentaire non prévue initialement doit être validée par le Client et le Prestataire avant d'être engagée, sauf urgence nécessaire à la sécurité des personnes ou à la préservation du matériel.

4. CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières précisées dans le devis, un acompte de 30 % du montant total est demandé à la commande.

Le solde est facturé à l'achèvement de la prestation et payable dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture finale, sauf délai différent expressément convenu et dans les limites légales applicables.

Pour les projets de longue durée ou comportant plusieurs phases de production, un échéancier spécifique peut être prévu dans le devis.

Le règlement s'effectue par virement bancaire.

Retards de paiement

En cas de retard de paiement entre professionnels, des pénalités sont exigibles de plein droit à compter du lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture, sans qu'un rappel ou une mise en demeure préalable soit nécessaire.

Le taux annuel des pénalités est fixé à 12 % du montant TTC restant dû, sous réserve du respect du minimum légal applicable.

Pour les opérations entrant dans le champ des dispositions légales correspondantes, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement est due par le Client professionnel en retard de paiement, conformément aux articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce.

Lorsque les frais de recouvrement réellement engagés dépassent cette indemnité, une indemnisation complémentaire peut être demandée sur justificatifs, dans les conditions prévues par la loi.

En cas de non-paiement, le Prestataire peut suspendre les prestations en cours et différer la livraison des éléments non encore remis, sous réserve des dispositions légales applicables et des obligations contractuelles en vigueur.

5. ANNULATION ET REPORT

Toute demande d'annulation ou de report doit être adressée par écrit au Prestataire.

Annulation et report à l’initiative du Client

Toute demande d’annulation ou de report doit être adressée par écrit au Prestataire. La date de réception de cette demande sert de référence pour déterminer les éventuelles sommes dues.

En cas d’annulation à l’initiative du Client, les montants suivants pourront être réclamés, sous réserve des dispositions légales applicables :

- **Plus de 30 jours avant la prestation** : paiement des travaux déjà réalisés et des frais engagés qui ne peuvent être annulés ou récupérés.
- **Entre 8 et 30 jours avant la prestation** : paiement des travaux déjà réalisés et des frais non récupérables, auxquels pourra s’ajouter une indemnité d’annulation proportionnée au préjudice subi par le Prestataire.
- **7 jours ou moins avant la prestation** : paiement des travaux déjà réalisés et des frais non récupérables, auxquels pourra s’ajouter une indemnité tenant compte du préjudice subi, des ressources déjà mobilisées et de la possibilité de remplacer la prestation annulée.

Les sommes déjà versées sont imputées sur les montants effectivement dus. Le solde éventuel est remboursé au Client ou reste dû par celui-ci, selon le résultat du calcul.

Le montant réclamé doit rester justifiable et proportionné à la situation. Les conditions particulières figurant dans le devis peuvent prévoir un barème adapté à la nature du projet, notamment lorsque celui-ci nécessite une préparation importante, la réservation de moyens techniques ou la mobilisation de plusieurs intervenants.

En cas de report, une nouvelle date est convenue d'un commun accord, sous réserve des disponibilités du Prestataire. Les frais supplémentaires éventuellement occasionnés sont communiqués au Client avant validation du report.

Ces dispositions ne font pas obstacle à l'exercice d'un droit de rétractation ou de tout autre droit prévu par une disposition légale impérative.

Report de prestation

Toute demande de report est soumise à l'accord du Prestataire et à ses disponibilités.

Les frais supplémentaires résultant du report, notamment les frais de déplacement, de réservation ou de mobilisation de prestataires externes, peuvent être facturés au Client après information préalable.

Les conditions particulières d'annulation ou de report prévues dans le devis prévalent lorsqu'elles ont été expressément acceptées.

Annulation à l'initiative du Prestataire

En cas d'impossibilité définitive d'exécuter la prestation imputable au Prestataire, les sommes correspondant aux prestations non réalisées sont remboursées, sous réserve des dispositions légales applicables.

Lorsque cela est possible et accepté par le Client, une nouvelle date ou une solution alternative peut être proposée.

6. RÉALISATION DES PRESTATIONS ET OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation de la prestation conformément au devis accepté.

Le Client s'engage à transmettre en temps utile les informations, documents, accès, autorisations et éléments nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Il lui appartient notamment d'obtenir les autorisations nécessaires concernant les lieux, les personnes filmées ou photographiées et les éléments qu'il fournit, sauf accord contraire écrit.

Le Client s'assure également que les conditions d'accès et de réalisation sont compatibles avec la prestation prévue.

Tout retard, changement ou défaut de transmission imputable au Client peut entraîner une modification du calendrier et, si nécessaire, une facturation complémentaire.

Le Prestataire ne peut garantir un résultat esthétique ou technique strictement identique à une référence visuelle lorsque les conditions réelles de réalisation, notamment la lumière, la météo, les contraintes du lieu ou les restrictions imposées par des tiers, ne le permettent pas.

Droit de rétractation des clients consommateurs

Lorsque le Client est un consommateur et que le contrat est conclu à distance ou hors établissement, il bénéficie, lorsqu'il est applicable, d'un délai légal de rétractation de quatorze jours, conformément aux dispositions du Code de la consommation.

Les modalités d'exercice de ce droit, son point de départ et ses éventuelles exceptions sont déterminés par les dispositions légales applicables au contrat concerné.

Si le Client souhaite que l'exécution d'une prestation commence avant l'expiration du délai de rétractation, le Prestataire recueille sa demande expresse dans les conditions prévues par la loi. Lorsque les conditions légales sont réunies, le Client peut être tenu de payer la part de la prestation déjà exécutée avant sa rétractation. La perte du droit de rétractation après exécution complète ne peut intervenir que dans les conditions prévues par la loi.

Le Client peut exercer son droit de rétractation en adressant au Prestataire une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter, par courrier ou par voie électronique, aux coordonnées indiquées sur le devis ou la facture. Un formulaire type de rétractation est mis à sa disposition lorsque la réglementation l'exige.

La présente clause ne limite aucun droit dont le consommateur bénéficie en vertu des dispositions légales impératives.

7. LIVRAISON, MODIFICATIONS ET ARCHIVAGE

Les livrables prévus, leurs formats et les délais de livraison sont précisés dans le devis.

À défaut de délai spécifique, le calendrier est convenu entre les parties en fonction de la nature et de l'ampleur de la prestation.

Sauf mention contraire, les fichiers bruts, rushes, fichiers de travail, projets de montage et éléments intermédiaires ne sont pas inclus dans la livraison.

Les demandes de modifications doivent rester dans le périmètre prévu au devis. Toute modification supplémentaire, nouvelle version ou demande dépassant ce périmètre peut faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Le Client est responsable de la sauvegarde des fichiers livrés. Le Prestataire peut conserver une copie des livrables pendant une durée de 6 mois à 1 an à compter de leur livraison, sans garantie de conservation au-delà de cette période.

Toute demande de réédition ou de nouvelle livraison après cette période peut faire l'objet d'une facturation complémentaire.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'UTILISATION

Les photographies, vidéos, montages, créations graphiques, animations et autres réalisations produites par le Prestataire sont susceptibles d'être protégés par le droit de la propriété intellectuelle.

La réalisation et la livraison des fichiers n'emportent aucune cession automatique de droits d'exploitation au profit du Client.

Les droits d'utilisation éventuellement accordés sont définis expressément dans le devis accepté ou dans un document contractuel écrit auquel celui-ci renvoie. Cet accord précise notamment les utilisations autorisées, les supports, la durée, le territoire et, le cas échéant, les conditions de diffusion ou de modification.

Toute utilisation non prévue dans l'accord initial nécessite l'autorisation écrite préalable du Prestataire et peut faire l'objet d'une rémunération complémentaire.

Sauf autorisation expresse, le Client ne peut revendre les fichiers, les céder à un tiers, les utiliser pour une finalité différente de celle prévue ou les modifier au-delà des usages autorisés.

Les fichiers bruts et fichiers de travail ne sont transmis que si cela est expressément prévu dans le devis.

Les droits moraux du Prestataire demeurent réservés dans les conditions prévues par la législation applicable.

Respect des créations et modifications après livraison

Les photographies, vidéos, montages, animations et autres contenus créés par le Prestataire sont susceptibles d'être protégés par le droit d'auteur.

Sauf autorisation écrite préalable du Prestataire ou stipulation contraire dans le devis accepté, le Client n'est pas autorisé à modifier, retoucher, altérer ou faire modifier les créations livrées, notamment par l'application de filtres, la modification des couleurs ou de la colorimétrie, la suppression ou l'ajout d'éléments, le détourage, le recadrage altérant la composition, la modification du montage, du rythme, du son ou de la musique, ou l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle.

Les adaptations techniques nécessaires à la diffusion des contenus, telles que le redimensionnement ou la compression, restent possibles dès lors qu'elles ne dénaturent pas les créations et respectent les conditions d'utilisation prévues au devis.

Toute demande de retouche, de modification, de nouvelle version ou d'adaptation éditoriale devra être adressée au Prestataire. Celui-ci pourra proposer une prestation complémentaire faisant l'objet d'un accord préalable sur son périmètre, son tarif et son délai de réalisation.
Le Client s'engage à ne pas présenter une version modifiée comme une création réalisée ou validée par le Prestataire. En cas d'autorisation de modification accordée par écrit, les conditions de cette autorisation devront être respectées.

Cette clause s'applique sous réserve des dispositions légales impératives et des droits d'utilisation expressément accordés au Client dans le devis ou un accord distinct.

9. CONFIDENTIALITÉ ET UTILISATION DANS LE PORTFOLIO

Le Prestataire peut présenter les réalisations produites dans le cadre de ses références professionnelles, notamment sur son site internet, ses réseaux sociaux, ses portfolios et ses supports de communication, sous réserve des droits des tiers, des obligations de confidentialité et des autorisations nécessaires.

Le Client peut demander par écrit, avant la signature du devis, que tout ou partie du projet ne soit pas diffusé publiquement ou que sa diffusion soit différée.

Les restrictions convenues sont précisées par écrit et respectées par le Prestataire.

Chaque partie s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues dans le cadre de la prestation, sauf accord de l'autre partie ou obligation légale.

10. RESPONSABILITÉ ET FORCE MAJEURE

Chaque partie est responsable de l'exécution de ses obligations contractuelles conformément au droit applicable.

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'un manquement résultant d'un événement répondant aux conditions légales de la force majeure.

En cas de conditions météorologiques défavorables, de restrictions d'accès, d'interdictions de tournage ou de circonstances compromettant la sécurité des personnes ou du matériel, le Prestataire peut proposer un report ou une adaptation de la prestation.

En cas de panne, d'accident ou d'incident technique empêchant la réalisation ou la livraison de tout ou partie de la prestation, le Prestataire informe le Client et recherche une solution raisonnable, notamment un report, une nouvelle réalisation lorsque cela est possible ou le remboursement de la partie non exécutée.

La responsabilité de chaque partie est appréciée conformément aux règles légales applicables. Aucune disposition des présentes CGV ne saurait exclure une responsabilité qui ne peut légalement l'être.

11. DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles nécessaires à la gestion des devis, commandes, factures et relations commerciales sont traitées par le Prestataire dans le respect de la réglementation applicable.

Les personnes concernées peuvent exercer les droits que leur reconnaît la réglementation relative à la protection des données en adressant leur demande au Prestataire à l'adresse de contact indiquée sur le devis ou la facture.

Les données sont conservées pendant les durées nécessaires à la gestion de la relation commerciale et au respect des obligations légales applicables.

12. DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de difficulté, les parties s'efforcent de rechercher une solution amiable avant toute procédure judiciaire.

Lorsque le Client est un consommateur, il peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation dans les conditions prévues par la réglementation applicable. Les coordonnées du médiateur compétent doivent être communiquées au Client conformément aux obligations légales.

Pour les litiges entre professionnels, les règles de compétence juridictionnelle applicables sont déterminées conformément au droit en vigueur et aux éventuelles clauses valablement convenues entre les parties.

13. ACCEPTATION DES CGV

Les présentes CGV sont communiquées au Client avant la conclusion du contrat et sont applicables lorsque celui-ci les a acceptées dans les conditions prévues par la loi.

Le devis accepté précise, le cas échéant, les conditions particulières applicables à la prestation.